

FLUXYS BELGIUM
Société Anonyme

Siège social :
Avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles
TVA BE 0402 954 628
RPM Bruxelles

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU MARDI 14 MAI 2013

L'an deux mille treize, le quatorze mai, à 14.30 heures, les actionnaires de FLUXYS BELGIUM, société anonyme, se sont réunis à 1040 Bruxelles, Avenue des Arts 31, en Assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 21 des statuts.

L'Assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Daniel TERMONT, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 24 des statuts.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Nicolas DAUBIES et l'Assemblée générale ordinaire appelle Madame Martine VELGHE et Monsieur Thomas L'EGLISE aux fonctions de Scrutateurs.

Ces personnes prennent place au bureau.

Dépôt est fait sur le bureau :

- des publications mentionnées ci-dessous par lesquelles ont paru la convocation à la présente Assemblée générale ordinaire des actionnaires et porteurs d'obligations:

Le Moniteur Belge, De Tijd et L'Echo du 12 avril 2013,
Une copie de la convocation diffusée via un media dans l'espace économique européen,

- d'une copie des lettres missives qui ont été adressées le 12 avril 2013 aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire conformément aux prescriptions légales,
- du rapport de gestion ainsi que du rapport du commissaire,
- des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et des comptes consolidés,
- d'un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'entreprise du 22 avril 2013.

Le texte de la convocation ainsi que les modèles de procurations ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la société le 12 avril 2013.

Le bureau a confirmé que les articles 22 et 23 des statuts ont été respectés en ce qui concerne les règles de participation à l'Assemblée générale ordinaire.

Sont présents ou représentés, 18 actionnaires ayant signé la liste des présences, laquelle représente 63.341.668 actions (58.523.700 actions B et 4.817.968 actions D).

L'Assemblée générale ordinaire se déclare régulièrement convoquée, valablement constituée et habilitée à délibérer sur son ordre du jour libellé comme suit :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

2. Rapport du commissaire

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

3. Communication des comptes annuels consolidés

Prise de connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

4. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

Proposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2012, en ce compris l'attribution aux 70.263.501 actions d'un dividende brut de 1,60 € par action, soit un dividende net de 1,20 € par action, ce montant provenant pour part du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 et pour part des réserves disponibles.

5. Rapport de rémunération

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

6. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2012.

7. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2012.

8. Nominations statutaires

- a. Renouvellement de mandats d'administrateur indépendant

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération et du Comité de gouvernement d'entreprise, renouveler pour une période de 6 ans les mandats d'administrateur indépendant de Mesdames Marianne Basecq et Monique Lievens. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

b. Nominations d'administrateur indépendant

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération et du Comité de gouvernement d'entreprise, de nommer en qualité d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans Mesdames Valentine Delwart et Sandra Wauters. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

c. Constatation d'indépendance

Proposition de décision : constater que Mesdames Marianne Basecq, Valentine Delwart, Monique Lievens et Sandra Wauters remplissent les critères d'indépendance établis par la législation belge applicables pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs.

d. Nomination définitive d'un administrateur

Sur avis du Comité de nomination et de rémunération, Monsieur Ludo Kelchtermans a été provisoirement désigné administrateur par le Conseil d'administration du 27 juin 2012 en remplacement de Monsieur Paul De fauw, démissionnaire avec effet au 8 mai 2012 et dont le mandat venait à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014.

Proposition de décision : de procéder à l'élection définitive de Monsieur Ludo Kelchtermans en qualité d'administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2014.

e. Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat de Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013. Le Comité d'audit a recommandé au Conseil d'administration la reconduction du mandat de commissaire exercé par Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL pour une nouvelle période triennale et pour des honoraires non indexés de 116.000 €/an.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité d'audit de renouveler pour une période de trois ans le mandat de Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par Monsieur Gert Vanhees. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

9. Émoluments du commissaire

Proposition de décision : de fixer les émoluments annuels du commissaire à un montant fixe de 116.000 €, non indexé, pour toute la durée de son mandat, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

Le Président constate et expose qu'aucun actionnaire possédant, seul ou à plusieurs, 3% du capital social, a fait usage de la possibilité de requérir l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour.

Le Président fait une allocution sur les faits marquants de 2012, les réalisations clés ainsi que sur les perspectives d'avenir.

Monsieur Walter PEERAER présente une synthèse du rapport de gestion et des comptes annuels de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale ordinaire dispense de donner lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du commissaire et des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012, ces documents ayant été adressés, avant la réunion, à chacun des membres de l'Assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires n'ont pas fait usage de la possibilité qui leur est offerte de poser, par écrit et préalablement à l'Assemblée générale ordinaire, les questions sur les points figurant à l'ordre du jour. Toutefois, le Président invite les actionnaires qui auraient des observations à faire ou des explications à demander de bien vouloir prendre la parole.

Aucune question n'étant posée, le Président met successivement aux voix les sujets de l'ordre du jour et l'Assemblée générale ordinaire prend les résolutions suivantes :

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels au 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que l'affectation du résultat.

Le bénéfice de l'exercice 2012 s'élève à 72.576.801,90 €

Compte tenu d'un bénéfice reporté de l'exercice précédent de 47.823.119,65 € et d'un prélèvement sur les réserves de 42.101.387,16 €, le résultat est affecté comme suit :

- Rémunération du capital	112.421.760,00 €
- Dotation aux réserves indisponibles	3.260.628,80 €
- Bénéfice à reporter	46.818.919,91 €

En conséquence, il est attribué pour l'exercice 2012 un dividende unitaire brut de 1,60 € par action. Le dividende net à payer, après déduction du précompte mobilier de 25 %, s'élève à 1,20 € par action, ce montant provenant pour partie du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 et pour partie des réserves disponibles.

Le paiement du dividende s'effectuera à partir du 22 mai 2013.

Deuxième résolution

Le rapport de gestion contient un Rapport de Rémunération pour l'exercice 2012, dans la section Déclaration de Gouvernement d'entreprise, préparé conformément aux prescriptions légales.

L'Assemblée générale ordinaire dispense de donner lecture du Rapport de Rémunération ce document ayant été adressé, avant la réunion, à chacun des membres de l'Assemblée générale ordinaire.

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix, moins 123.348 voix contre, le Rapport de Rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

Le Président propose à l'Assemblée générale ordinaire de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2012.

L'Assemblée générale ordinaire vote cette résolution à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

Le Président propose à l'Assemblée générale ordinaire de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2012.

L'Assemblée générale ordinaire vote cette résolution à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix, moins 926 voix contre, le renouvellement du mandat de Madame Marianne BASECQ en qualité d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

Sixième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix, moins 926 voix contre et 120.062 abstention(s), le renouvellement du mandat de Madame Monique LIEVENS en qualité d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

Septième résolution

Le mandat de Madame Sophie BROUHON en qualité d'administrateur indépendant vient à échéance à l'issue de cette Assemblée générale ordinaire. Madame Sophie BROUHON ne se présente plus aux suffrages. Le Président la remercie pour sa contribution aux travaux du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix, moins 926 voix contre, la nomination de Madame Valentine DELWART, demeurant à 1180 Bruxelles, Square Georges Marlow 33, en qualité d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans, pour remplacer Madame Sophie BROUHON. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

Huitième résolution

Le mandat de Madame Caroline DE PADT en qualité d'administrateur indépendant vient à échéance à l'issue de cette Assemblée générale ordinaire. Madame Caroline DE PADT ne se présente plus aux suffrages. Le Président la remercie pour sa contribution aux travaux du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix, moins 926 voix contre, la nomination de Madame Sandra WAUTERS, demeurant à 9080 Lochristi, Rapaartakkerlaan 5, en qualité d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans, pour remplacer Madame Caroline DE PADT. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale ordinaire constate à l'unanimité des voix que Madame Marianne BASECQ remplit les critères d'indépendance prescrits par le Code des sociétés (art. 526ter).

Dixième résolution

L'Assemblée générale ordinaire constate à l'unanimité des voix que Madame Valentine DELWART remplit les critères d'indépendance prescrits par le Code des sociétés (art. 526ter).

Onzième résolution

L'Assemblée générale ordinaire constate à l'unanimité des voix que Madame Monique LIEVENS remplit les critères d'indépendance prescrits par le Code des sociétés (art. 526ter).

Douzième résolution

L'Assemblée générale ordinaire constate à l'unanimité des voix que Madame Sandra WAUTERS remplit les critères d'indépendance prescrits par le Code des sociétés (art. 526ter).

Treizième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix l'élection définitive de Monsieur Ludo KELCHTERMANS, en qualité d'administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2014.

Quatorzième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix le renouvellement du mandat du commissaire, la SC s.f.d. SCRL Deloitte, Réviseurs d'entreprises, représentée par Monsieur Gert VANHEES, pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

Quinzième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix la proposition de fixer les émoluments annuels du commissaire à un montant fixe de 116.000 €, non indexé, pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

Conseil d'entreprise

En application de l'article 16 de l'Arrêté Royal du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux Conseils d'entreprises, le compte rendu de la réunion du Conseil d'entreprise du 22 avril 2013 est communiqué à l'Assemblée générale ordinaire, dont il ressort que les informations légalement requises ont été communiquées au Conseil d'entreprise de la société.

Procès-Verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal est approuvé sans qu'il en soit donné lecture.

Signature du Procès-Verbal

Le Président prie le Secrétaire et les Scrutateurs de bien vouloir signer le procès-verbal.

Il rappelle à l'Assemblée générale ordinaire que les actionnaires ou leurs représentants, ainsi que les administrateurs et le commissaire présents, qui le désirent, sont invités à signer le procès-verbal avec les membres du bureau.

Le Président lève la séance à 15.50 heures.